

Demande d'un mouillage :

VISITEUR en zone de plates

Le service des mouillages d'Arradon, conformément au règlement intérieur, affecte les corps morts disponibles pour la saison en fonction de différents critères :

1. date d'inscription de la demande
2. caractéristiques du bateau (type, longueur, poids, tirant d'eau, puissance moteur...)
3. période de location souhaitée
4. secteur souhaité
5. disponibilité des mouillages

Les contrats saisonniers (ou visiteurs) sont valables pour la période définie et ne garantissent en aucun cas un renouvellement automatique l'année suivante.

Votre demande concerne :

 BOUEES JAUNES

Bateau ≤ à 4.50 mètres & moteur ≤ à 10 CV

 BOUEES ORANGES

Bateau ≤ à 5.00 mètres & moteur ≤ à 10 CV

NOM et PRENOM :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : Courriel : *Obligatoire pour l'envoi d'une proposition***PÉRIODE DE LOCATION COMPRISE ENTRE LE 1^{er} MARS ET LE 31 OCTOBRE**

Du au

BATEAU : joindre **OBLIGATOIREMENT** copie de la **carte de circulation** ou **acte de francisation** + **attestation d'assurance****Joindre un RIB à cette demande si vous souhaitez payer par prélèvement bancaire ou postal**

TYPE (barrer la mention inutile)	NOM	IMMATRICULATION
Navire à moteur - voilier		

LONGUEUR	TIRANT D'EAU	POIDS	PUISSANCE MOTEUR

EMPLACEMENT SOUHAITÉ : Secteur indifférent Secteur Est
(TOUR VINCENT, KERBILOUET et LE LODO) Secteur de Roguedas
(KERGUEN) Secteur Ouest
(PEN ER MEN) Secteur de Moréac
(ANSE DE MOREAC)**IMPORTANT*****Votre demande est à formuler à partir du 1^{er} décembre de chaque année.***

Date et signature de la demande :

DATE DE RECEPTION ET VISA DU SERVICE :*NB : Pour garantir le traitement de votre demande, merci de vérifier que votre fiche est bien complétée.*